

DEMANDE DE PERMIS POUR LA GARDE DE POULES – PÉRIMÈTRE URBAIN

Coût : 25,00\$

*****Veuillez-vous assurer de remplir tous les champs*****

Section A	ADRESSE OÙ SERONT GARDÉES LES POULES Adresse : _____
Section B	COORDONNÉE DU GARDIEN Êtes-vous propriétaire de l'emplacement où seront gardées les poules <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Nom : _____ Courriel : _____ Adresse complète : _____ Téléphone (1) : _____ Téléphone (2) : _____
Section C	PROCURATION (SI LE REQUÉRANT N'EST PAS PROPRIÉTAIRE) Je, propriétaire, autorise, _____, requérant à signer en mon nom tout document relatif au permis ou certificat d'autorisation délivré par la municipalité de Papineauville pour ma propriété située au : _____. Date : _____ Signature : _____
Section D	Nombre de poules qui seront gardées : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3
Section E	PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS Je comprends et je consens à l'utilisation de mes renseignements personnels. Les renseignements personnels recueillis par la municipalité de Papineauville sont nécessaires pour l'application de la réglementation provinciale et locale. Ces renseignements seront traités confidentiellement. Tout refus de les fournir peut entraîner un rejet de la demande. La municipalité ne communiquera ces renseignements qu'aux membres du personnel autorisés et, exceptionnellement, à certains ministères ou organismes, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Ils peuvent également être utilisés aux fins de statistiques, d'études ou de sondages pour les besoins de la municipalité exclusivement. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels vous concernant et de les faire rectifier le cas échéant. Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à la direction générale par courriel directiongenerale@papineauville.ca , personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.
Section F	Je déclare que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts et je m'engage à me conformer aux dispositions de la réglementation de la municipalité de Papineauville et aux lois connexes. Signature : _____ Date : _____
Section G	Transmission du permis par voie électronique : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Un plan de l'implantation projeté du poulailler et de l'enclos montrant les distances de recul par rapport aux limites de propriétés;
- Un plan du poulailler et de l'enclos avec dimension (longueur, largeur, hauteur)

Le poulailler et l'enclos extérieur doivent être situés en cour arrière, à au moins 1,5 m de toutes lignes de propriétés.

La superficie minimale du poulailler est fixée à 0,37 m² par poule et la superficie minimale de l'enclos extérieur est fixée à 0,92m² par poule. Le poulailler et l'enclos ne peuvent pas excéder une superficie de 10,0 m² chacun.

La hauteur maximale mesurée du sol jusqu'au niveau le plus élevé de la toiture du poulailler ou de l'enclos extérieur ne peut excéder 2,5 m.

Trucs, conseils et astuces sur la garde de poules : <http://www.poulesenville.com/fr/accueil/>

Le tout pour approbation par le service d'urbanisme
Délai pour l'émission du permis ou certificat : 2 à 30 jours

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Reçu par : _____	Date : _____
Traité par : _____	Date : _____
Autorisé par : _____	Date : _____